

## Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 270-2014  
Type d'intervention: Motion  
Motion ayant valeur de directive: ☐  
N° d'affaire: 2014.RRGR.1209  
  
Déposée le: 25.11.2014  
  
Motion de groupe: Non  
Motion de commission: Non  
Déposée par: Schindler (Bern, PS) (porte-parole)

Keller (Hinterkappelen, Les Verts)  
Kohli (Bern, PBD)  
Kronenberg (Biel/Bienne, pvl)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non  
Urgence accordée:

N° d'ACE: du  
Direction:  
Classification: –  
Proposition du  
Conseil-exécutif:



### Garantie de la sécurité et économies dans le domaine de la violence domestique

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. Établir dans les régions d'ici à la fin 2015 un système cantonal de gestion de la qualité des Tables rondes contre la violence domestique et de la lutte contre la violence domestique dans les régions. Le but doit être d'organiser les tables rondes régulièrement et de réduire les différences entre les régions dans la protection des victimes et dans le travail fait avec les auteurs, sans que cela entraîne une charge supplémentaire pour les finances cantonales.
2. Présenter d'ici à fin 2017 au plus tard un rapport sur les contrôles de qualités menés dans la lutte contre la violence domestique au niveau régional.

Développement

Dans sa réponse aux questions de l'interpellation Schär traitée à la session de juin de cette année, le Conseil-exécutif réaffirme son adhésion aux objectifs du Service de lutte contre la violence domestique (SLVD), à savoir : mettre un terme à la violence, protéger les victimes et amener les auteurs à prendre conscience de leurs actes.

Le gouvernement écrit en outre que dans le canton de Berne, la question de la gestion du risque (analyse de la dangerosité d'une personne et réunions portant sur des cas concrets) est en discussion concernant diverses formes de violence, dont la violence domestique.

Or, les discussions n'ont aucune utilité pour les femmes concernées ni pour les collaboratrices des maisons de femmes qui sont sous la menace de conjoints ou compagnons violents. C'est d'actes qu'elles ont besoin.

En raison des difficultés financières du canton, il semblerait qu'il soit impossible de réaliser dans l'ensemble du canton le projet de suivi actif des auteurs de violence. Mais alors, il faudrait au moins améliorer de manière ciblée les structures existantes.

Il existe un outil efficace qui malheureusement n'est pas utilisé assez systématiquement, et c'est celui des Tables rondes contre la violence domestique. Dans les régions dans lesquelles les tables rondes fonctionnent, elles ont un effet très positif pour la sécurité des victimes de violence domestique, pour les personnes spécialisées, notamment les collaboratrices des maisons de femmes, et pour l'approche des auteurs, ce qui est particulièrement important quand il s'agit de personnalités difficiles.

Pour assurer l'égalité de traitement des victimes sur tout le territoire cantonal, il faut que le Conseil-exécutif veille à ce que les tables rondes soient systématiquement organisées dans toutes les régions. C'est le minimum de ce qui est actuellement faisable pour stopper les récidivistes et éviter les homicides dans le couple.

Il incombe au gouvernement d'instaurer l'égalité dans le canton et de prendre des mesures lorsque les différences régionales ont des répercussions négatives pour la population. Il ne faut pas que le lieu où se trouvent les maisons de femmes soit fatidique pour les victimes de violences.

Entre dix et vingt personnes représentant les différentes autorités participent aux tables rondes. C'est la raison pour laquelle le coût est relativement élevé pour le canton. Il faut veiller à ce que les tables rondes soient organisées de manière efficiente et ciblée afin que l'investissement en vaille la peine. La régularité et la bonne préparation des tables rondes peuvent seules garantir leur succès.